

Conforter notre rôle dans l'entretien de la monnaie fiduciaire

Notre tract du 21 octobre défendait une conception des implantations territoriales de la Banque au cœur du tissu économique et social. La présente publication développe nos propositions en vue de mieux répondre aux attentes de la collectivité nationale.

La Banque affiche un positionnement résolument volontariste dans l'Eurosystème. Mais il n'en va pas de même pour nos missions d'intérêt général. Obsédée par la réduction de ses coûts, elle persiste dans son refus de s'y impliquer davantage. Pire encore, elle s'en désengage progressivement, alors même que ces activités structurantes font l'objet de sollicitations croissantes de la part des autorités publiques et des collectivités. Forts de cet environnement porteur, nous proposons donc de **consolider les trois piliers constitutifs du socle national de nos activités, à commencer par celui où la volonté de repli de la Banque est la plus évidente : le traitement des billets.**

Nous disposons en effet des implantations, des équipements et des compétences humaines nous permettant de continuer à assurer efficacement ce service public. En outre, la plupart des acteurs privés (banques, transporteurs de fonds...) hésitent encore, voire n'aspirent pas à s'impliquer davantage dans le traitement du cash : de fait, ils n'arrêteront leurs options stratégiques qu'à partir des décisions de la Banque concernant l'évolution de notre réseau de caisses. Enfin, il est clair que le désengagement massif de notre Institution ne peut que s'accompagner d'une réduction drastique des emplois affectés à la filière fiduciaire.

Pour des raisons de sécurité, de qualité de la monnaie fiduciaire en circulation et de gratuité de son usage par le public, nous restons fermement opposés à l'orientation de la Banque consistant à favoriser le recyclage des billets par des tiers sous contrôle. Nous contestons notamment son objectif de traiter, à moyen terme, 50 à 60% seulement du volume de billets à recycler (contre 80 à 90% actuellement). Au contraire, nous demandons que soit mise en œuvre une stratégie volontariste centrée sur les trois axes suivants :

syndicat national autonome
du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires
[http : //www.snabf.org](http://www.snabf.org)



1 Améliorer, à l'instar de la Bundesbank, la qualité des prestations proposées en :

- reprenant les opérations fractionnées, notamment les versements,
- acceptant les versements multi-dénomination, les versements non facés/non orientés ainsi que les versements directs de la grande distribution,
- proposant de nouvelles prestations payantes à la demande,
- étendant aux caisses l'élargissement des horaires d'ouverture des bureaux, ce que la Banque refuse obstinément jusqu'à présent (Cf. CCE du 11 décembre 2007).

2 Utiliser pleinement nos prérogatives en matière de contrôle du recyclage externe.

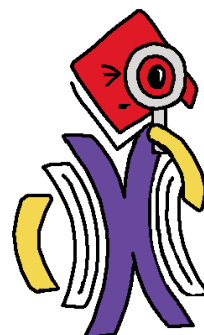
Il est impératif que la Banque veille à ce que tous les opérateurs privés effectuant actuellement du recyclage (10 à 20% de la circulation fiduciaire) respectent strictement leurs obligations. Cela suppose notamment une maîtrise totale des statistiques de distribution des billets dans les DAB/GAB (en entrée comme en sortie).

La Banque doit également se donner **tous les moyens pour effectuer des contrôles exhaustifs et approfondis** de qualité de l'ensemble des acteurs, avec des effectifs suffisants et dûment formés permettant des actions inopinées et fréquentes sur place.

Elle doit enfin s'assurer systématiquement que les irrégularités constatées donnent lieu à des poursuites.

3 Développer les actions de formation à l'authentification des billets et de promotion de l'utilisation de la monnaie fiduciaire.

Ces actions doivent être intensifiées et généralisées au plan national : outre la lutte contre le faux monnayage, elles contribuent à soutenir le volume de la circulation fiduciaire. Par ailleurs, nous restons opposés à la « *délégation de formation* », du fait des risques qu'elle comporte (pertes en ligne, transfert de savoir au privé, réduction de nos activités et de notre influence...). A tout le moins nous exigeons, à défaut de leur interdiction, une « *accréditation* » par la Banque des officines de formation et d'information présentes dans la filière fiduciaire.



Dans une prochaine publication, nous présenterons nos propositions pour conforter les activités de la Banque dans les domaines «entreprises» et «particuliers».

**Pour vous informer
Pour nous joindre
Connectez-vous sur notre site internet**

<http://www.snabf.org>